

# COMMUNE DE CUBIÈRES

## 48190 CUBIÈRES

Date de convocation : 22/10/2025  
Date d'affichage : 22/10/2025

Membres afférents au Conseil : 10  
Membres qui ont pris part à la  
délibération :

**Séance du  
27 octobre 2025**

**Objet :  
Inscription de chemins ruraux au PDIPR**

**Le lundi 27 octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures et trente minutes, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur du 3eme adjoint, Pierre BARGETON.**

Date convocation : 2025

Présents (9) : Monsieur LAURENT Christian, Monsieur FOLCHER Joël, Monsieur BARGETON Pierre, Monsieur COULET Joël Monsieur FLOURET Bruno, Madame REBOUL Martine, Madame RIBIERE Valérie, Monsieur ROCHER Claude Monsieur N'DIAYE Julien.

Absents (1) : Monsieur MASSADOR Stephan

Madame Martine REBOUL a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le 3eme adjoint soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur l'inscription de sentiers au Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires (PDESI) qui intègre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

VU les dispositions relatives aux articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 à propos des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

VU l'article L.361-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'article L 311-3 du Code du Sport sur l'intégration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) au PDESI ;

Vu l'approbation le 17 juillet 2009 par le Conseil départemental de la Lozère, du règlement intérieur de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) et de la démarche d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;

VU l'accord de la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires sur les propositions de sentiers faites par la Communauté de communes, en charge de l'entretien de ces itinéraires reconnus d'intérêt communautaire.

VU la proposition de modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) approuvée par le Département de la Lozère par délibération n°CP\_25\_070 du 4 mars 2025 et la cartographie proposée pour la Commune ci-jointe en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désapprouve le projet d'inscription du réseau de chemins balisés sur le territoire de la commune tels qu'ils figurent sur la carte ci-annexée,
- N'autorise pas le passage des randonneurs pédestres, équestres et VTT sur les propriétés privées de la commune concernées par ce réseau,
- Émet un avis défavorable pour l'inscription au PDIPR des chemins ruraux de la commune concernée par ce réseau d'itinéraire.

Ainsi fait et délibéré le 27 octobre 2025.

**La secrétaire de séance,**

**Martine REBOUL**



**Le 3eme adjoint**

**Pierre BARGETON**

